



CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

VEHICULES INCOMPLETS

Le soussigné, Mr Philippe BAUDOUIN, certifie par la présente que le véhicule:

0.1 Marque (Raison sociale du constructeur): RENAULT
0.2 Type: MDA2C
Variante: UGZ42M
Version: NMHL5664484NAUBNNOL
0.2.1 Nom commercial: D
0.2.2 Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, renseignements relatifs à la réception par type du véhicule de base / du véhicule au stade antérieur (énumérer les renseignements correspondant à chaque stade):

0.4 Catégorie de véhicule: N2
0.5 Raison sociale et adresse du constructeur: RENAULT TRUCKS SAS
99, route de Lyon
69802 Saint-Priest - France
0.51 Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, raison sociale et adresse du constructeur du véhicule de base / du véhicule au(x) stade(s) antérieur(s): avant gauche
0.6 Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires: Collées ou rivetées dans l'encadrement de la porte avant gauche
Emplacement du numéro d'identification du véhicule: Frappé à froid sur le cadre châssis, à l'extérieur du longeron droit, au niveau de la roue avant
0.9 Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant):

0.10. Numéro d'identification du véhicule: VF640J561JB008577
est conforme à tous égards au type décrit dans la réception: e2*2007/46*0135*20
délivrée le: 2017-06-21
- et ne peut pas être immatriculé à titre permanent sans d'autres réceptions.

St Priest, 2017-11-22

Performances environnementales	
Niveau sonore:	87dB(A) à un régime de 1650tr/min
A l'arrêt	78.7
En marche (dB(A))	Euro VI-C
Niveau des émissions d'échappement:	
Emissions d'échappement:	
Numéro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicable:	595/2009*2016/1718C
1.1. Procédure d'essai:	CO: --- HC: --- NOx: --- HC + NOx: --- Particules: ---
Type I ou ESC (1)	
Opacité de la fumée (ELR): (m ⁻¹)	Not applicable
1.2 Procédure d'essai:	
Type I [Euro 5 ou 6(1)] ou WHSC (EURO VI) (1)	CO (mg/kWh): 60 THC (mg/kWh): 8 NMHC (mg/kWh): - NOx (mg/kWh): 194 THC + NOx (mg/kWh): - NH3 (ppm): 1.9 Particules (masse) (mg/kWh): 4.7 Particules (nombre) (#/kWh): 2.98+11 CO: --- NOx: --- NMHC: --- THC: --- CH4: --- Particules: ---
2.1. Procédure d'essai:	
ETC (le cas échéant)	
2.2 Procédure d'essai:	
WHTC (EURO VI)	CO (mg/kWh): 87 NOx (mg/kWh): 186 NMHC (mg/kWh): - THC (mg/kWh): 12 CH ₄ (mg/kWh): - NH3 (ppm): 1.0 Particules (masse) (mg/kWh): 4.6 Particules (nombre) (#/kWh): 2.55E+11 Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption: (m ⁻¹) 0,53-595/2009*2016/1718C
Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses:	Non
Remarques:	
Réduction du couple:	---
Charge maximale admissible:	TR25C (2600 pour le transport de marchandises sous température contrôlée)